

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2024

Objet : Autorisation à signer un contrat d'affectation de places de stationnement avec la société SOGEPROM REALISATIONS dans le cadre du programme de construction de logements sociaux et intermédiaires situés 45 et 49 rue Guynemer à Courbevoie

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Madame Agnès POTTIER-DUMAS - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia BUGAJSKI - Madame Raymonde MADRID - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Sophie DESCHIENS - Madame Michelle LAUGIER - Monsieur Bernard GAHNASSIA - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT - Madame Catherine MORELLE - Madame Victoria DOGNIN - Madame Chantal LABORDA - Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE - Monsieur René MICHAUX - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Monsieur Hugo DAPINO - Monsieur Jean-Yves CAVALLINI - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Guy QUENNEVILLE - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE

Ont donné pouvoir :

Monsieur Gérard HUOT à Madame Agnès POTTIER-DUMAS
Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Jacques KOSSOWSKI
Monsieur Vincent FRANCHI à Monsieur Bernard GAHNASSIA
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Monsieur Luc AIT AISSA à Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE

Etaient excusés :

Etaient absents :

LE CONSEIL

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment en son article R 421-16 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Courbevoie ;

Vu le projet de contrat ;

Considérant la construction à venir d'un programme de 27 logements sociaux et de 50 logements intermédiaires aux 45 et 49 rue Guynemer à Courbevoie par la société SOGEPROM REALISATIONS ;

Considérant l'impossibilité pour cette dernière de réaliser les 39 places pour véhicules motorisés résultant des dispositions du document d'urbanisme sur le terrain d'implantation ou dans son environnement immédiat ;

Considérant le projet de contrat de concession de droits d'occupation de 39 places de stationnement dans le parking de la résidence de l'OPH située au 55 rue Segoffin à Courbevoie, à proximité immédiate du programme précité ;

Considérant l'acquisition des logements précités par l'OPH ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le rapport de Madame le Président ;

DECIDE

Article 1^{er} : Approuve le contrat ayant pour objet l'affectation au programme de construction de 27 logements sociaux et de 50 logements intermédiaires aux 45 et 49 rue Guynemer à Courbevoie, de 39 places de stationnement localisées dans la Résidence située au 55 rue Ségoffin à Courbevoie, à signer avec la société SOGEPROM REALISATIONS.

Article 2 : Autorise Directeur Général à signer avec la société SOGEPROM REALISATIONS ou toute autre société qui se substituerait un contrat ayant pour objet l'affectation au programme de construction de 27 logements sociaux et de 50 logements intermédiaires aux 45 et 49 rue Guynemer à Courbevoie, de 39 places de stationnement localisées dans la Résidence située au 55 rue Ségoffin à Courbevoie.

Article 3 : Les caractéristiques principales du contrat sont les suivantes :

- durée : 15 ans à compter de la livraison du programme réalisé par SOGEPROM REALISATIONS ;
- prix de l'occupation : montant de 322 920 € HT, établi forfaitairement ;
- le prix de cession sera majoré de la T.V.A. au taux légal en vigueur à la date d'émission de la facture et sera payable suivant l'échéancier suivant :
 - 20% à la délivrance du permis de construire, devenu définitif avec production du dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier.
 - Solde à la livraison de l'immeuble.

Article 4 : Autorise le Directeur Général à apporter au projet de contrat précité les adaptations nécessaires à la réalisation de l'opération.

Résultat des votes : 29 pour

La délibération N°10 est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 5 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.



ADOPTE
Pour Extrait Conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name.